



Transfert de patrimoine & bon successoral

Une stratégie puissante pour protéger, faire croître et transmettre son patrimoine d'entreprise

Introduction

Le transfert de patrimoine ne concerne pas seulement la transmission d'actifs. Pour un entrepreneur, c'est aussi la transmission d'une vision, d'une culture d'entreprise, d'un style de vie. Dans ce contexte, la planification successorale devient essentielle. Elle vise à protéger les avoirs, minimiser la charge fiscale au décès et permettre un passage harmonieux de l'entreprise à la prochaine génération ou aux ayants droit.

Le **bon successoral** représente une stratégie avancée pour les propriétaires de sociétés par actions. Elle combine assurance-vie permanente, croissance d'actifs à l'abri de l'impôt, et distribution optimale aux héritiers, tout en maintenant un contrôle stratégique.

Pourquoi planifier le transfert de patrimoine?

Un entrepreneur qui décède sans plan successoral clair expose sa famille à :

- Une charge fiscale importante liée à la disposition présumée des actifs au décès.
- Des conflits entre héritiers ou partenaires.
- La perte de contrôle ou de valeur de l'entreprise familiale.

Un bon plan permet :

- De répartir équitablement les actifs personnels et corporatifs.
- De protéger la liquidité de la succession.
- De préserver la valeur de l'entreprise.
- De maintenir l'harmonie familiale et la paix d'esprit.

Qu'est-ce qu'un bon successoral?

Le **bon successoral** est une stratégie utilisant l'assurance-vie permanente au sein d'une société par actions afin de :

- Faire croître le patrimoine à l'abri de l'impôt pendant la vie de l'actionnaire.
- Verser un capital-décès non imposable à la société au décès de l'actionnaire.
- Créditer ce capital au **Compte de dividendes en capital (CDC)**, qui permet ensuite un transfert aux héritiers sous forme de dividendes libres d'impôt.

Avantages du bon successoral

- **Croissance à l'abri de l'impôt** : Les dépôts excédentaires et la valeur de rachat croissent sans imposition pendant la vie de l'actionnaire.
- **Réduction de l'impôt successoral** : La prestation de décès est versée libre d'impôt à la société. Le surplus est crédité au CDC, permettant un versement sans impôt aux héritiers.

- **Diversification d'actifs** : Les contrats d'assurance-vie permanente offrent des options de placement comparables à des obligations ou fonds, mais avec une meilleure protection fiscale.
- **Liquidité stratégique** : La valeur de rachat peut servir de levier financier pour des projets d'entreprise ou des besoins personnels.
- **Souplesse et contrôle** : La structure permet de choisir quand et comment transmettre les actifs, selon les flux de trésorerie de la société et les objectifs familiaux.

À qui s'adresse cette stratégie?

Le bon successoral est idéal pour :

- Les propriétaires d'entreprises incorporées avec des **liquidités excédentaires**.
- Ceux qui souhaitent **minimiser les impôts** sur leur succession.
- Les entrepreneurs désirant **protéger leur entreprise** tout en planifiant une transition harmonieuse.
- Les personnes souhaitant **générer un rendement supérieur** à celui d'un placement corporatif imposable.

Points d'attention

Avant de mettre en place cette stratégie, il faut considérer :

- Les **impacts fiscaux** liés au transfert d'actifs dans une police (réalisation de gains).
- Le **temps d'accumulation** nécessaire pour profiter des avantages à long terme.
- La **liquidité en cours de stratégie**, qui peut être limitée à court terme.
- La **protection contre les créanciers**, qui dépend de la structure du contrat.

L'assurance-vie : un véhicule stratégique pour le transfert

Contrairement à certaines idées reçues, les personnes fortunées **ont encore besoin d'assurance-vie**. Elle permet :

- De **couvrir les frais de succession** sans devoir liquider des actifs importants.
- De **compenser les héritiers** de façon équitable dans une entreprise familiale (ex. : un enfant reprend l'entreprise, les autres reçoivent un montant en argent).
- De **maximiser les dons de bienfaisance** tout en protégeant les bénéficiaires.

Conclusion

La stratégie de bon successoral, lorsqu'elle est bien structurée, permet de faire croître le patrimoine de l'entrepreneur tout en le protégeant et en le transmettant efficacement. Elle offre une solution fiscalement avantageuse, souple et puissante pour les entrepreneurs soucieux de laisser un héritage solide, structuré et harmonieux. **Parce que transmettre, ce n'est pas simplement donner : c'est planifier, protéger et bâtir pour l'avenir.**

Pour nous contacter :

Courriel : strategies@c2sf.com

Site Web : www.c2sf.com

Québec & Montréal